



N°29
15 décembre
2016

Bulletin diffusé à plus de
1100 destinataires

15 décembre 2016 : Le dernier Conseil Communautaire de la CAMVAL

Conseil communautaire technique avant la fusion avec Mâconnais-Beaujolais

Plusieurs rapports avant la fusion (voir plus loin). Mais une certaine tension régnait dans la salle après la révolte des entreprises de notre territoire relayée par la presse dans les jours précédents. En effet de nombreux professionnels ont vu un impôt levé par la CAMVAL : la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) très fortement augmenter. Plusieurs d'entre eux étaient présents dans la salle et ont manifesté leur colère.

Dans un courrier adressé le 7 décembre à tous les professionnels, le président Courtois avait annoncé que si il était réélu en janvier 2017 président de Mâconnais-Beaujolais Agglomération (MBA) il reviendrait sur cette augmentation qu'il avait votée en avril 2015.

Pour clarifier les choses nous avons rencontré la presse en fin de conseil et nous avons remis le communiqué de presse suivant :

CFE - Le président n'assume pas son propre vote

Les entreprises de notre territoire ont, à juste raison, été inquiétées de la hausse parfois très forte de leur CFE.

La CFE est une des taxes qui a été créée par le gouvernement Fillon pour remplacer la taxe professionnelle en 2010.

A l'image des autres cotisations foncières (Foncier Bâti et Foncier Non Bâti), elle est le produit d'un taux voté par la collectivité (25% pour la CAMVAL) par une base calculée par l'administration fiscale.

Pour pallier au fait qu'une entreprise (haute technologie, Internet,...) peut faire un chiffre d'affaire important dans des locaux petits ayant une base fiscale très faible, le législateur a prévu que la collectivité puisse fixer une base minimale en fonction de seuils de chiffres d'affaires.

Lors du conseil du 9 avril 2015, c'est cette possibilité que le conseil communautaire a décidé de mettre en œuvre à partir de 2016.

Jusqu'en 2015 toutes les entreprises taxées sur la base minimale payaient la même CFE de 337€ par an quelque soit leur chiffre d'affaire. La décision de 2015 a permis de baisser la CFE des petites entreprises (chiffre d'affaire inférieur à 100 000€) et d'augmenter fortement la CFE des grosses entreprises.

Ainsi en 2016, une microentreprise qui a 10 000 € de chiffre d'affaire paye 126 € de CFE et une entreprise qui a plus de 500 000 € de chiffre d'affaire paye 1 639 € de CFE.

Cette mesure a par ailleurs permis à la CAMVAL de maintenir son activité malgré la forte baisse des dotations de l'État que nous déplorons aussi.

Cette mesure a été votée à une très large majorité : il y a eu 4 voix contre dont 2 élus de notre groupe qui pressentaient la hausse brutale pour les entreprises importantes. Notre groupe a demandé si l'exécutif s'engageait à ne pas augmenter de nouveau ces bases. Le président de l'époque s'est engagé à ne plus les augmenter, toutes choses égales par ailleurs.

Lorsque les commerçants se sont émus auprès de plusieurs élus de notre groupe de cette hausse, bien que faisant partie de l'opposition, nous avons essayé d'expliquer et d'assumer cette décision votée à une large majorité tout en rassurant sur le fait que cela devrait se stabiliser à l'avenir.

Au lieu de cela et bien qu'il ait voté la mesure en avril 2015, l'actuel président a écrit à toutes les entreprises pour annoncer que s'il était réélu le 19 janvier 2017, il proposerait au conseil communautaire de « revenir sur les bases minimum votées en 2015 ».

Cela nous amène à lui poser les questions suivantes :

- Le président trouve t'il normal qu'une entreprise qui a 500 000€ de chiffre d'affaires paye la même CFE qu'une entreprise qui a 10 000€ de chiffre d'affaires ?
- Le président envisage t'il de prendre le même engagement de retour à la situation antérieure vis à vis de tous ceux qui ont subi une hausse de la pression fiscale de la CAMVAL (1 % sur le foncier, niveau de la TEOM excessif, augmentation du tarif des différentes prestations, charges injustifiées imposées aux communes pour la petite enfance et le droit des sols, refus de financement de la gratuité des transports scolaires) ?

A noter que cette hausse de la fiscalité a surtout servi à alimenter un bas de laine très important que l'on reporte d'année en année lors du vote du compte administratif.

- JP Courtois dit que « dans le contexte économique difficile que connaît la France, toute pression fiscale supplémentaire est insupportable ». C'est le même Courtois JP qui vient d'augmenter les impôts locaux de Mâcon de 10%
- JP Courtois indique que les bases de la CFE devraient être basées sur le résultat et pas sur le chiffre d'affaires des entreprises. On attend qu'il propose que l'impôt sur le revenu des personnes physiques soit basé sur ce qui nous reste quand on a payé toutes nos factures et plus sur notre revenu.
- Le président qui annonce qu'il est candidat à sa succession a t'il utilisé les moyens de la CAMVAL pour faire sa propagande ? Si oui, nous demandons les mêmes moyens.

● **Nos principales prises de position:**

Rapport 7 - Rattachement de l'Office Public Mâcon Habitat à la Communauté d'Agglomération

JL Andress : C'est une conséquence de la loi NOTRe. C'est un transfert de rattachement, ce n'est pas un transfert de compétences

Intervention de Eve Comtet Sorabella : Il faut en profiter pour développer la mixité sociale et les transports sur notre territoire.

Rapport 12 -Lancement des études préalables à la création d'une Zone d'Aménagement Concerté dans les communes de Mâcon et de Sancé sur le secteur des Quatre Pilles

Ch Robin expose qu'il s'agit d'une étude de 75 000€ sur la création d'une nouvelle ZAC comportant une nouvelle voirie en accord avec les communes de Sancé et Macon.

Intervention de P Monin : Cette étude n'est elle pas prématurée car en ce moment, on recense toutes les zones communales (il y en a 26) pour les transférer à l'agglomération ? Quand ce sera fait, on pourra voir les réels besoins. Europarc Sud Bourgogne est encore loin d'être remplie.

Intervention de Eve Comtet Sorabella : Y a-t'il des réels besoins alors que le centre ville se désertifie ? Quel est le projet sous-tendu. Quel est le mandataire ?

Vote : 2 contre et 5 abstentions

Rapport 14 - Proposition d'une nouvelle convention d'adhésion au service Autorisation du Droit des Sols (ADS)

Intervention de R. Casenove qui expose un amendement au nom de notre groupe . Nous ne voulons pas que les communes supportent le coût complet comprenant une partie du coût de la structure Agglo. De plus le nouveau calcul supprime le partage de la contribution entre un coût à l'acte et un coût à l'habitant. Il s'agit d'une logique d'une relation marchande et non d'une logique de mutualisation. Toutes ces discussions auraient justifié au minimum un passage en commission finances, ça n'a pas été le cas.

Intervention de P. Monin : Je regrette que toutes les communes n'adhèrent pas à ce service (Manquent Berzé, Mâcon et St Laurent). Cela donnerait de la cohérence et permettrait que l'agglomération prenne en charge.

Vote sur notre amendement : 12 pour et 4 abstentions

Rapport 16- Convention de mise à disposition du service du SITEAM à la Communauté d'agglomération pour engager des études du transfert à l'Agglo des compétences Eau et Assainissement obligatoire au 1er janvier 2020.

Intervention de D. Jobard : Je demande que les structures du territoire exerçant actuellement ces compétences soient associées au COPIL de l'étude.

Réponse de R. Moreau : Bien sûr on associera les acteurs actuels.

Intervention de Eve Comtet Sorabella : Je propose que cette étude intègre le passage en régie de ces services.

Rapport adopté à l'unanimité

Rapport 18 - Convention de délégation de compétences pour le transport public de voyageurs avec le département de Saône et Loire

Intervention de Eve Comtet Sorabella : Je demande qu'à l'occasion de la fusion avec Mâconnais-Beaujolais, la gratuité du transport scolaire soit généralisée sur tout le territoire de MBA.

Réponse de R. Moreau : Intéressante question. JP Courtois se dit favorable à gratuité

Rapport adopté à l'unanimité

Rapport 26 -Décision modificative n° 3 du budget principal 2016

En continuité de notre position sur le budget, notre groupe ne prend pas part au vote ou vote contre.

Rapport 27 -Rapport CLECT sur la révision des modalités d'évaluation du coût de la petite enfance à compter de 2017

Intervention de D. Jobard : Notre groupe rappelle sa satisfaction de voir les contributions des communes baisser mais nous déplorons toujours la méthode (pas de travail en commission) et le maintien de l'indexation sur les seules heures consommées (logique commerciale).

D Deynoux : La proposition a été acceptée par 23 communes sur 26. Il fallait les 2/3

Vote : 6 voix Contre

Le président JP Courtois lève la séance du dernier conseil communautaire de la CAMVAL. Il remercie tous ceux qui ont œuvré pour cette communauté et précise qu'un nouveau chapitre va s'ouvrir.

Merci aux lecteurs de notre bulletin.

Rendez-vous au premier conseil communautaire de **Mâconnais – Beaujolais - Agglomération : MBA**

Élection du président et des vice-présidents :

Jeudi 19 janvier 2017 à 18h30

Parc des Expositions – Hall B – Mâcon

Les séances sont publiques

MBA regroupera 39 communes [*] et 76 000 habitants. Elle sera dirigée par un Conseil Communautaire de 77 membres.

[*] Azé, Berzé la Ville, Bussièrès, Chaintré, Chânes, Charbonnières, Charnay-les-Mâcon, Chasselas, Chevagny lès Chevrières, Crêches-sur-Saône, Davayé, Fuissé, Hurigny, Igé, La Chapelle-de-Guinchay, La Roche Vineuse, La Salle, Laizé, Leynes, Mâcon, Milly-Lamartine, Péronne, Prissé, Pruzilly, Romanèche-Thorins, St-Amour-Bellevue, St Laurent sur Saône, St Martin Belle Roche, St Maurice de Satonnay, St-Symphorien-d'Anceles, St-Vérand, Sancé, Senozan, Sologny, Solutré-Pouilly, Varennes-lès-Mâcon, Vergisson, Verzé et Vinzelles